

Compte rendu de la rencontre de médiation

Projet de construction d'un échangeur reliant l'autoroute 640 à l'avenue Urbanova par la Ville de Terrebonne

Lieu :	Hôtel Imperia, Terrebonne	
Date et heure :	Le 7 juillet 2016, à 9 h 30	
Participants		
REQUÉRANT		
M. Éric Charbonneau <i>Porte-parole, Ministère de la Défense nationale</i>	M ^{me} Julie Bournival <i>Ministère de la Défense nationale</i>	M ^{me} Guylaine Poirier <i>Ministère de la Défense nationale</i>
M ^{me} Stéfanie Larouche-Boutin <i>Environnement et Changement climatique Canada</i>	M. Louis Breton (en lien téléphonique) <i>Environnement et Changement climatique Canada</i>	M ^{me} Patricia Royer (en lien téléphonique) <i>Ministère de la Justice du Canada</i>
PROMOTEUR		
M. Marc Bouchard <i>Porte-parole Ville de Terrebonne</i>	M. Marc Léger <i>Ville de Terrebonne</i>	M ^{me} Mahotia Gauthier <i>Ville de Terrebonne</i>
M ^{me} Nathalie Cossette <i>Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports</i>	M. Jonathan Ménard <i>Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports</i>	M. Bernard Fournier <i>WSP Canada Inc.</i>
M. Mathieu Saint-Germain <i>WSP Canada Inc.</i>	M ^{me} Maria Cristina Borja <i>WSP Canada Inc.</i>	
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT		
M. Michel Germain <i>Président de la commission d'enquête et de la médiation</i>	M ^{me} Karine Jean <i>Analyste</i>	M ^{me} Anne-Lyne Boutin <i>Coordonnatrice</i>

Ouverture de la réunion par le président et mot de bienvenue. Les participants se présentent.

Objectifs de la rencontre

Le président de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) présente le mandat d'enquête et de médiation qui lui a été confié et fait un bref retour sur les rencontres tenues le 21 juin 2016 avec le requérant et le promoteur. L'objectif de la présente rencontre est d'évaluer les possibilités de s'engager dans une médiation en considérant les préoccupations du requérant. Étant donné que ces préoccupations ne peuvent trouver une réponse complète qu'au moment de l'examen des plans et devis, qui ne seront faits par le promoteur qu'une fois le projet autorisé par le gouvernement du Québec, le président informe le requérant que l'audience publique n'est pas nécessairement la voie à privilégier.

Présentation des préoccupations du requérant

Le porte-parole du ministère de la Défense nationale (MDN), le requérant, présente au promoteur les motifs de la requête qui s'articulent en 10 énoncés distincts. Bien qu'il ne s'objecte pas au projet, le requérant juge incomplète l'étude d'impact à l'égard des éléments valorisés sur le terrain dont il est propriétaire, l'ancien champ de tir Saint-Maurice, situé au nord de l'autoroute 640 et adjacent au projet de la Ville de Terrebonne. Essentiellement, le MDN soulève des inquiétudes quant aux impacts potentiels que pourrait engendrer le projet sur les terres humides adjacentes et craint pour la protection de ces milieux humides, des habitats fauniques et des espèces à statuts précaires présents sur ce territoire.

Afin d'appuyer ses préoccupations, le requérant présente certains éléments de contenu de divers documents déposés à la commission du BAPE. Tout d'abord il précise qu'un rapport présentant des inventaires des terres humides de même que des espèces fauniques et floristiques, publié en 2015, confirme la grande valeur écologique de ce territoire et la nécessité d'en assurer une protection pour garantir la pérennité des habitats ainsi que de la faune et la flore présentes (réf. DC1). Le requérant déplore le fait que les résultats de cette étude n'aient pas été considérés dans l'étude d'impact, mais comprend que l'étude d'impact de la Ville et son étude d'inventaire ont été réalisés pratiquement en parallèle.

Le requérant réfère ensuite à l'avis produit par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). M. Louis Breton de ECCC explique que le ministère est impliqué depuis 2008 dans ce projet, initialement dans le cadre de la cession de terres à la Ville de Terrebonne et que l'analyse du ministère a été réalisée sur la base des documents de l'étude d'impact rendus publics par le BAPE dans le cadre de la période d'information du public. Le porte-parole du MDN expose en 21 points les préoccupations émises dans l'avis de ECCC et qui portent, notamment, sur la limite restreinte de la zone d'étude définie par le promoteur, sur l'utilisation d'études antérieures dans l'étude d'impact, sur le manque d'information relatives à la description des milieux terrestres et de la faune ainsi que sur le manque de détails quant à la relocalisation de la conduite de Gaz Métro présente dans l'emprise routière (réf. DC2).

Finalement, le porte-parole soulève le fait que le promoteur n'ait pas utilisé la dernière version de l'évaluation environnementale publiée en mai 2011. Cette évaluation présente un résumé des mesures de suivi à mettre en œuvre pour la préservation des milieux sensibles sur le territoire du MDN et le requérant souhaite que celles-ci soient considérées dans l'étude d'impact (réf. DC3, p. 77 à 81).

Énoncé de la Ville de Terrebonne

Le porte-parole du promoteur fait un retour sur l'historique du projet d'échangeur et des échanges avec le MDN. Il réfère à l'acte de vente du terrain de 3,3 ha et indique que la Ville de Terrebonne a toujours respecté les engagements mentionnés dans ce document à l'égard du terrain (réf. DA1).

M. Léger souligne à son tour l'importance de ces milieux pour la Ville de Terrebonne qui a notamment zoné ce territoire « zone de conservation ». En réponse à une préoccupation du requérant, il précise que le déplacement de la conduite de Gaz Métro se fera dans la portion de

3,3 ha qui appartient à la Ville et non dans le territoire du MDN. Il reconnaît que certains impacts sur les milieux humides pourraient être possibles au moment de la construction du projet, mais que la Ville fera tout pour protéger ces milieux et s'assurer de réduire les impacts. Il est cependant difficile pour le moment de répondre à toutes les préoccupations du MDN car aucun plan et devis détaillé du projet n'a encore été réalisé par des ingénieurs. Ces plans viendront une fois le projet approuvé par les autorités.

Les possibilités de médiation

Le président de la commission expose aux parties le rôle du BAPE dans le cadre d'une médiation, qui n'est pas de s'assurer que l'étude d'impact soit complétée, mais plutôt de tenter de trouver des solutions à un conflit. Dans le contexte du présent projet, la solution envisagée vise à obtenir des engagements précis de la part du promoteur afin que le requérant soit consulté de façon satisfaisante et que ses préoccupations liées aux milieux naturels situés sur sa propriété soient prises en compte dans les prochaines étapes du projet. Les engagements de consultation du promoteur à l'égard du MDN s'articuleraient en deux temps :

1. Durant la période d'évaluation environnementale qui se poursuivra par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au cours des prochains mois, le promoteur consulterait le MDN et le tiendrait au courant de l'évolution du dossier ;
2. Une fois le décret d'autorisation émis, le promoteur consulterait le MDN pendant la préparation des plans et devis et le tiendrait au courant des exigences du MDDELCC pour l'émission des certificats d'autorisation de construction.

Le MDN et la Ville de Terrebonne se montrent tous deux ouverts à la proposition de médiation du BAPE.

Les prochaines étapes

Les représentants de la Ville de Terrebonne s'engagent à faire une évaluation de tous les documents déposés par le MDN puis déposeront à la commission du BAPE un calendrier de travail pour les prochaines semaines. À la lumière de ce calendrier, le président de la commission fera une évaluation globale du temps de travail requis et demandera une prolongation de mandat au ministre. Une proposition d'engagements du promoteur à l'égard du requérant serait donc soumise dans les prochaines semaines.

La réunion prend fin à 11 h 32.

Compte rendu fait le 8 juillet 2016	Préparé par :	Karine Jean
	Validé par :	Michel Germain

